

AVIRON DU COUDRAY-MONTCEAUX

CALENDRIER 1^{er} SEMESTRE 2024

Mois	Date	Manifestation, régates	Niveau	Lieu	Ouverture officielle des inscriptions	Date limite de d'inscription	Vacances scolaires Zone C
Janvier	Dim. 21	27° Grand Prix d'aviron – les culs gelés GPS	Bénévolat	Le Coudray-Montceaux			
	Mer. 24	AG CDA91		Menecy			
Février	1-2-3	Championnat de France Aviron Indoor	Compétition	Charlety			Vacances d'Hiver zone C 10 février – 25 février
	11	AG du club		Club			
	17	Brevet niveau 3 et compétiteur		Club			
	18	Tête de rivière Jean de la Fontaine	Compétition	Château-Thierry			
	24	Culs gelés bis (brevets endurance)		Club			
Mars	25	AG LIFA		Lagny			
	2-3	Championnat de France longue Distance	Compétition	Mâcon			
	10	Challenge indoor CDA91 - mixité H/F		CDA91			
	17	Régates de Versailles	Compétition	Versailles			
	24	Course aux piquets		Club			
Avril	Sa 30	Biathlon de Lagny	Compétition	Lagny			
		Brevets de rameurs		Club			Vacances de Printemps Zone C : 6 avril – 21 avril
	20-21	Journées travaux		Club			
	27-28	Randonnée du canal de Colmar et du vieux Rhin	Loisir ☐☐☐	Colmar			
Mai	Mercredi 1er	20eme course des impressionnistes	Compétition	Le Port-Marly		19 avril	
	4 et 5	Régate de Masse	Compétition	Mantes-la-Jolie			Pont de l'ascension Mercredi 8 mai au dimanche 12 mai
	19	Animation Rame'Dame		Club			
	25 au 26	Stage Bateaux courts 1x et 2- Brevet de rameurs		Club			
	26	Animation Rame'Dame		Club			
Juin	2	Grand8 ACVP	Compétition	Poissy			Pentecôte : Lun. 20 mai
	8-9	Randonnée des gorges de la Loire	Loisir ☐☐☐	St Etienne			
	9	Régate Essonnienne – CDA91	Compétition	Draveil			
	15-16	Journées portes ouvertes		Club			
	22-23	Randonnée Cotentin aventure (Aviron de mer)	Loisir ☐☐☐	Cherbourg			
	29-30	Championnat de France Master sprint	Compétition	Mâcon			
Juillet							Grandes vacances 6 juillet au 1er septembre

Sous réserve de la validation par l'encadrement sportif. Brevet d'endurance et brevet de rameur nécessaires

☒☐☐ : Rameur autonome. : Il doit être en capacité de passer le brevet de rameur niveau 2 (Argent) et donc disposer de son brevet de rameur niveau 1 (Bronze)

☒☒☐ : Rameur confirmé. : Il doit disposer au minimum du brevet de rameur niveau 2 (Argent) ; ce brevet étant requis pour participer à la randonnée.

☒☒☒ : Rameur entraîné : Il doit disposer au minimum du brevet de rameur niveau 2 (Argent) et pratique l'aviron plusieurs fois par semaine dans le mois qui précède la randonnée